

DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FIP

Le rôle des professionnels pharmaceutiques dans les tests sur le lieu des soins

INTRODUCTION

L'importance de fournir des services de dépistage de santé par le biais de tests sur le lieu de soins

Les professionnels pharmaceutiques s'engagent pleinement à une approche interprofessionnelle et centrée sur la personne en matière de soins de santé. Cela inclut l'engagement ferme envers des services de soins de santé primaires accessibles et efficaces, comme démontré par l'approbation par la FIP de la Déclaration d'Astana de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les soins de santé primaires (2018).¹ Les multiples contributions des professionnels pharmaceutiques aux soins de santé primaires comprennent la fourniture d'une éducation sanitaire et l'amélioration de l'éducation sanitaire (notamment la sensibilisation à la santé publique et la consommation de médicaments), la prévention primaire et secondaire des maladies (transmissibles et non transmissibles), l'identification des signes et symptômes de maladie et l'orientation vers d'autres professionnels de la santé le cas échéant, et le dépistage des maladies ou indicateurs de santé dans la communauté. Ces services sont précieux non seulement pour les patients qui les reçoivent, mais aussi du point de vue de la santé publique. Ils contribuent grandement à l'efficacité et à la durabilité des systèmes de soins et constituent donc une étape importante de la couverture de santé universelle.

Un élément essentiel dans la prestation de services de dépistage de santé par le biais de tests sur le lieu des soins consiste à tirer profit des connaissances, compétences et accessibilité des professionnels pharmaceutiques, en particulier dans les pharmacies locales. La définition des tests sur le lieu des soins de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) est « les tests effectués à proximité ou au chevet d'un patient dont le résultat entraîne un changement possible dans les soins du patient ». ² Là où le cadre réglementaire le permet, un large éventail de tests sur le lieu des soins peuvent être effectués dans les pharmacies locales en présence ou en l'absence de symptômes de maladie, à condition que des mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité et la protection de l'équipe pharmaceutique, des autres patients et des autres clients de la pharmacie. Les tests sur le lieu des soins en pharmacie peuvent fournir des renseignements utiles pour soutenir la prise de décisions liées à la santé et réduire les présentations inutiles aux médecins généralistes ou aux services d'urgence. Des tests sur le lieu des soins peuvent également être fournis dans le cadre d'un service de prise en charge de l'état de maladie afin de surveiller les résultats du traitement chez les personnes atteintes de maladies chroniques non atteintes, par exemple un traitement par médicaments abaissant le taux de cholestérol ou antidiabétiques. ³ En outre, les professionnels pharmaceutiques peuvent utiliser des tests sur le lieu des soins pour intervenir et fournir des soins pharmaceutiques sûrs et rapides dans des situations aiguës. Cela entraîne des soins pharmaceutiques plus rapides et plus appropriés, la réduction de l'aggravation des maladies et l'économie des coûts de soins de santé.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation



Avantages pour la santé et l'économie des services de dépistage effectués par les pharmacies

Les études ont démontré les bénéfices potentiels pour la santé et l'économie de la réalisation des tests sur le lieu des soins dans les pharmacies.^{4, 5} Le maintien d'une bonne santé et la détection précoce des maladies réduisent considérablement le besoin de dépenses en soins de santé et élargit la capacité des systèmes de santé à répondre aux besoins des populations. Bien que cela soit important pour les pays et les régions à tous les niveaux de revenu, il est extrêmement important dans les pays à faible et moyen revenu de garantir l'accès à des services de soins de santé abordables où la capacité de travail d'autres professionnels de la santé est insuffisante, et l'accès aux services de soins de santé ou aux laboratoires cliniques peut être limité.⁶ Malgré les difficultés et les contraintes liées à la mise en œuvre des tests sur le lieu des soins dans des installations disposant de peu de ressources, l'OMS encourage leur développement et leur utilisation continus, en particulier en tant que partie intégrante de la stratégie du secteur de la santé mondiale de l'OMS pour le contrôle et la prévention des infections sexuellement transmises.⁷

Une détection précoce des problèmes de santé et un suivi des résultats du traitement en cas de maladie garantiront également que l'avantage thérapeutique maximal est obtenu de la manière la plus économique possible. Les avantages seront donc considérables si les services de dépistage en pharmacie sont intégrés dans les systèmes de soins de santé financés par les pouvoirs publics et les assurances, et s'ils peuvent être achetés par les particuliers.

En outre, les services de dépistage de santé (pour les maladies aiguës et chroniques) en pharmacies ou en laboratoire de biologie clinique (où de nombreux pharmaciens pratiquent dans plusieurs régions du monde) contribuent à accroître la sensibilisation auprès des patients quant à l'importance des résultats de laboratoire clinique pour la sécurité des médicaments, et à informer sur l'utilisation responsable des médicaments (p. ex., combattre la résistance antimicrobienne en réduisant l'utilisation inappropriée d'antibiotiques).^{8, 9}

Les tests sur le lieu des soins constituent également un outil utile pour trier les patients et identifier ceux qui pourraient nécessiter des soins médicaux supplémentaires. Les services de dépistage de santé augmentent également le rôle des professionnels pharmaceutiques en tant que professionnels de la santé, dans la mesure où ils peuvent permettre et informer le lancement, l'ajustement ou l'arrêt de certains médicaments, ainsi que la fourniture d'informations et de conseils en matière de santé.

Les professionnels pharmaceutiques doivent également tenir compte de la pertinence des tests sur le lieu des soins et de toute situation où le test sur le lieu des soins ne doit pas être réalisé. Les tests sur le lieu des soins peuvent être refusés lorsque les résultats des tests ne guideront pas l'orientation, le traitement ou les conseils de soins auto-administrés.

La gamme de tests sur le lieu des soins à fournir par les pharmacies doit être adaptée aux besoins épidémiologiques et en matière de soins de santé spécifiques de chaque pays ou communauté locale, et doit être défini au niveau de la juridiction concernée, et conformément au cadre réglementaire applicable. Il en va de même pour le financement de ces tests et leurs performances par des professionnels de santé qualifiés par le biais de programmes d'assurance maladie publics ou privés. Le financement de ces tests et leur gratuité pour les patients au point de prestation sont encouragés, au moins pour les maladies présentant un fardeau épidémiologique significatif au niveau local, ou pour lesquelles un dépistage précoce peut éviter une dépense supérieure ultérieure par les systèmes de santé.

Besoins et procédures pour la réalisation de tests sur le lieu de soins dans les pharmacies

Les professionnels pharmaceutiques doivent prendre en compte tous les facteurs pertinents pour le patient d'une manière exhaustive, et discuter de ce test avec la personne dans un



contexte approprié garantissant la confidentialité de la conversation, en expliquant les conditions, la procédure, les conséquences et les implications du test, en utilisant une forme de langage garantissant que la personne comprend l'information.

Le résultat d'un test sur le lieu des soins ne doit pas être utilisé de manière isolée pour prendre une décision clinique. Les tests sur le lieu des soins doivent être utilisés pour fournir une mesure objective, conjointement avec l'évaluation systématique des professionnels pharmaceutiques, en posant des questions et en observant systématiquement. Ceci inclut la présentation de cas de patients tels que les signes, les symptômes, la durée ou la progression de la maladie, ainsi que d'autres facteurs tels que les caractéristiques sociales et démographiques, les antécédents médicaux et les comorbidités. Les professionnels pharmaceutiques doivent obtenir toutes les informations nécessaires avant de prendre une décision clinique éclairée dans le cadre de leur niveau de compétence et de leur champ d'exercice réglementé. Par exemple, bien que l'hyperlipidémie détectée par une série appropriée de tests soit certainement un facteur de risque associé à la maladie coronarienne (MC), il faut l'envisager parallèlement à d'autres facteurs de risque de MC tels que le tabagisme, le régime alimentaire, la consommation excessive d'alcool, le manque d'exercices, l'obésité et l'hypertension, ainsi que le contrôle de la glycémie chez les personnes atteintes de diabète.

L'équipement moderne pour les tests sur le lieu des soins, y compris l'analyse des liquides organiques, est généralement compact en taille, permettant son utilisation dans les pharmacies. Cet équipement nécessite un emplacement et une conservation appropriés à la pharmacie, un entretien minutieux et, dans certains cas, une validation d'étalonnage ou de contrôle régulière. L'équipement de tests sur le lieu des soins doit être approuvé par les organismes de réglementation et géré par des membres compétents, autorisés et dûment formés du personnel pharmaceutique. Lorsque chacun de ces facteurs est présent, des services de tests sur le lieu des soins sûrs, fiables et précis peuvent être fournis avec succès dans une pharmacie.

L'achat et l'entretien correct de l'équipement ne représentent qu'une partie des ressources qui doivent être affectées à la prestation d'un service de test de façon sûre et efficace. Les autres facteurs importants de ressources à prendre en compte incluent : l'affectation du temps pour la formation et le maintien des connaissances sur l'utilisation des tests, l'interprétation des résultats et les actions à suivre, l'assurance que le support technique de l'équipement est disponible ; et le temps et les moyens pour la réalisation des tests, fournir le soutien adéquat au patient, documenter avec précision le test et les résultats, le cas échéant, et communiquer les résultats aux autres membres de l'équipe de soins du patient.

La sélection des dispositifs de tests sur le lieu des soins est essentielle et doit être basée sur des critères de performances analytiques et cliniques démontrés indépendamment et de qualité, certifiés ou approuvés par une agence de réglementation appropriée. L'OMS affirme que les tests sur le lieu des soins peuvent être utilisés dans différents contextes de soins et que, lorsqu'ils sont correctement réalisés, ils permettent d'améliorer la qualité des soins. Pour ce faire, il est nécessaire que chaque dispositif de tests sur le lieu des soins réponde à sept caractéristiques en vertu de l'acronyme « ASSURED » : abordable, sensible, spécifique, intuitif (User-friendly), rapide et robuste, sans équipement (Equipment-free) et livrable (Deliverable).¹⁰

Un autre facteur crucial pour la prestation de services de tests sur le lieu des soins afin d'assurer un impact optimal en termes de résultats des patients et d'efficacité du système de santé est la nécessité de travailler en étroite collaboration avec d'autres professionnels de la santé prenant en charge la même personne, en particulier les médecins généralistes et les établissements de soins de santé locaux pertinents. Il convient de conclure un accord sur les critères de référence des patients pour des recherches ultérieures et sur la voie d'orientation appropriée, et il est essentiel d'avancer vers des professionnels pharmaceutiques ayant accès à des dossiers médicaux (électroniques) correctement conçus et sécurisés, afin d'enregistrer les résultats des tests sur le lieu des soins et de prendre des décisions cliniques, et que ces informations soient accessibles



au reste de l'équipe de soins. Cela reste essentiel pour l'intégration de la prestation de soins de santé, la démonstration de la valeur et, en fin de compte, revendiquer une rémunération appropriée pour la réalisation des tests sur le lieu des soins par les pharmacies.

Besoins en matière d'éducation et de formation pour la réalisation de tests sur le lieu des soins

L'utilisation des tests sur le lieu des soins dans les pharmacies et les actions qui pourraient permettre leur mise en place doivent être établies dans les réglementations nationales ou locales définissant le cadre de la pratique des professionnels pharmaceutiques. Ils doivent également être soutenus par un enseignement et une formation appropriés au niveau de développement professionnel de premier cycle et continu afin d'assurer les compétences des professionnels pharmaceutiques à comprendre, sélectionner et réaliser les tests, documenter et communiquer les résultats des tests, interpréter leurs résultats et prendre des décisions cliniques appropriées.

Il est essentiel pour les professionnels pharmaceutiques qui fournissent des services de tests sur le lieu des soins de disposer de connaissances à jour, de compétences pratiques démontrables, de compétences d'interprétation des résultats cliniques et de mise en pratique des décisions cliniques, y compris sur la pertinence de la réalisation des tests sur le lieu des soins.

Cette déclaration de principe de la FIP a pour but d'aider les gouvernements et les décideurs politiques, les organisations membres de la FIP, les institutions académiques en pharmacie et les professionnels pharmaceutiques individuels qui souhaitent promouvoir la prestation de services de dépistage et de tests sur le lieu des soins dans les pharmacies.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

DANS CE CONTEXTE, LA FIP RECOMMANDE :

Les gouvernements et décideurs politiques doivent :

1. Reconnaître que les tests sur le lieu des soins se trouvent dans l'étendue de la pratique des professionnels pharmaceutiques et s'assurer qu'ils sont soutenus par des lois et des règlements appropriés pour accomplir de tels rôles.
2. Élaborer des politiques et éliminer les obstacles réglementaires pour permettre aux professionnels pharmaceutiques, le cas échéant, de jouer un rôle plus large dans le dépistage de santé, l'évaluation des patients et la gestion des médicaments dans les pharmacies.
3. Envisager et inclure les professionnels pharmaceutiques dans le cadre de la solution pour les stratégies de dépistage aux niveaux national et local.
4. Collaborer avec les organisations de professionnels pharmaceutiques pour mettre au point un cadre adapté pour la mise à disposition de tests sur le lieu des soins dans les pharmacies.
5. Élaborer des modèles de rémunération adaptés et équitables pour garantir la durabilité de ces services par les pharmacies.
6. Permettre l'accès aux dossiers médicaux (électroniques ou autres) correctement conçus et sécurisés, afin de documenter les résultats des tests sur le lieu des soins et de prendre des décisions cliniques, et de manière à ce que ces informations soient accessibles au reste de l'équipe de soins.

Les organisations membres de la FIP doivent :

1. Au besoin, promouvoir et recommander la révision de la législation afin de faciliter l'implication de la pharmacie dans les tests sur le lieu des soins pour le dépistage de santé, l'évaluation des patients et la gestion des médicaments, comme éléments essentiels et précieux des soins complets destinés aux personnes.



2. Encourager les gouvernements, les autorités sanitaires, les assureurs-maladie et d'autres personnes qui financent les soins de santé à reconnaître les avantages en termes de qualité de vie et économiques qui découleront de l'incorporation des tests sur le lieu des soins dans les pharmacies pour le dépistage de maladies, l'évaluation des patients et les services de gestion des médicaments dans les services de santé qu'ils financent.
3. Le cas échéant, établir les exigences, normes et lignes directrices nécessaires et fournir les outils et ressources nécessaires pour garantir la qualité des services fournis.
4. Faciliter et promouvoir la recherche destinée à démontrer les avantages pour les services de soins de santé de tests sur le lieu des soins appropriés dans les pharmacies et d'améliorer les normes de pratique.
5. Encourager leurs membres à offrir des services de dépistage de santé de haute qualité, d'évaluation des patients et de gestion de médicaments.
6. Élaborer des conseils et des ressources de soutien aux pratiques pour leurs membres, conformément à leurs codes d'éthique, concernant les tests sur le lieu des soins dans les pharmacies portant sur les éléments suivants :
 - a. La formation des professionnels pharmaceutiques afin d'assurer des compétences continues dans le choix et l'utilisation des équipements, les procédures opératoires standard à suivre, la validation et l'étalonnage des équipements, la minimisation des risques, l'interprétation des résultats (y compris la possibilité de résultats faux positifs ou faux négatifs et leurs implications en termes de faux réconfort ou de traitement inutile) et les limites de divers tests et une gestion appropriée des déchets.
 - b. Formation des professionnels pharmaceutiques à prélever des échantillons biologiques et leurs implications quant à la pertinence et la qualité des résultats obtenus.
 - c. La nécessité pour l'institution et le fonctionnement diligent d'un programme d'assurance de la qualité couvrant le matériel, les procédures et les compétences afin d'assurer l'exactitude des résultats et leur interprétation.
 - d. La nécessité de créer et de conserver une documentation précise, appropriée et en temps opportun, y compris des informations complètes sur le patient, les résultats des tests et toute décision professionnelle découlant des résultats des tests et de la justification des décisions, en respectant toutes les lois pertinentes sur la protection des données et le code des normes professionnelles en matière de confidentialité.¹¹
 - e. La nécessité de documenter et de signaler toute réaction indésirable que pourrait présenter le patient après le test.
 - f. La nécessité de mettre en place des installations appropriées pour tous les aspects de la réalisation des tests, pour la séparation, le stockage et l'élimination des déchets cliniques, ainsi que pour le traitement des déversements (conformément aux directives sur la gestion des déchets biomédicaux de l'état/du pays) et pour les blessures par piqûre d'aiguille.
 - g. La nécessité de s'assurer que l'information sur les résultats des tests et des conseils appropriés aux personnes peut être menée dans un endroit qui assure la vie privée.
 - h. La nécessité de travailler en collaboration et en temps opportun avec les médecins, les spécialistes en médecine de laboratoire et les autres professionnels qui fournissent des soins de santé à ceux utilisant les services d'analyse fournis dans la pharmacie, et de chercher à accepter les critères d'orientation pertinents, en particulier lorsque les résultats peuvent nécessiter une confirmation plus approfondie par les médecins spécialistes en médecine de laboratoire.
 - i. Directives relatives à l'espace minimal et aux exigences en matière d'équipement pour les types de tests sur le lieu des soins fournis.
 - j. Des directives visant à garantir la sécurité de tous les professionnels pharmaceutiques, la personne recevant le test sur le lieu des soins et d'autres



personnes présentes dans la pharmacie, en particulier en cas de test de dépistage de maladies potentiellement infectieuses ou lorsque le test lui-même peut augmenter le risque de transmission.

- k. La nécessité d'expliquer l'objectif de la réalisation d'un test sur le lieu des soins à la personne qui le reçoit ou à son aidant familial avant de fournir le service, de recevoir son consentement, et d'expliquer les implications des résultats potentiels du test en présentant au patient et en le conseillant sur les options disponibles pour le suivi. Le suivi après le test sur le lieu des soins est une décision partagée entre le patient et le pharmacien.
- l. La nécessité d'obtenir le consentement de la personne testée ou de son aidant familial. Ce consentement doit indiquer où les résultats du test seront transmis, y compris au médecin ou à un autre professionnel de la santé ou à une autorité sanitaire.
- m. La nécessité de s'assurer que l'assurance d'indemnisation professionnelle accordée aux professionnels pharmaceutiques couvre tous les aspects de la prestation du service de test fourni.
- n. La nécessité de participer à la pratique collaborative et à la recherche avec d'autres professionnels de la santé afin de confirmer l'interprétation et l'utilisation appropriée des résultats des tests réalisés dans la pharmacie et de mettre à jour les directives de pratique appropriées en conséquence.
- o. Le besoin, lors de la réalisation de tests sur le lieu des soins liés à la surveillance ou au traitement des patients atteints de maladies chroniques, de les informer lorsque des tests de suivi sont requis, conformément à toute législation ou réglementation locale en vigueur.

Les institutions académiques en pharmacie et les prestataires de cours de formation au développement professionnel continu doivent :

1. Fournir aux étudiants en pharmacie une éducation et une formation de base dans leurs programmes scolaires sur les mesures pratiques liées aux tests comme le prélèvement d'échantillons biologiques, l'utilisation de l'équipement, l'interprétation des résultats et les procédures à suivre lors de la réalisation des tests de dépistage de santé, de l'évaluation des patients et de la gestion des médicaments, ainsi que les compétences de communication nécessaires à l'obtention du consentement aux procédures de test et l'explication aux patients de ce que les résultats des tests indiquent pour eux.
2. Inclure ces sujets dans la formation continue pour les professionnels pharmaceutiques.
3. Fournir des directives appropriées sur la façon d'utiliser les documents de référence.
4. Coopérer avec les organisations de professionnels pharmaceutiques pour démontrer les bénéfices cliniques et économiques d'un test sur le lieu des soins adapté dans les pharmacies et pour améliorer les normes de pratique.

Les professionnels pharmaceutiques individuels doivent :

1. Suivre les directives émises par l'organisme de professionnels pharmaceutiques auquel ils sont affiliés et s'assurer qu'elles répondent à toutes les exigences légales émises par les autorités locales de santé ou les agences réglementaires.
2. S'assurer qu'ils ont mis en place des procédures opératoires standard couvrant tous les aspects des tests sur le lieu des soins, y compris la formation, l'étendue de la pratique, l'équipement, l'identification du patient, le consentement du patient et la confidentialité, et la tenue appropriée des dossiers.
3. Être en mesure d'identifier et de mettre en œuvre les normes de bonnes pratiques pharmaceutiques, le cas échéant, dans la réalisation des tests sur le lieu des soins.
4. S'assurer d'utiliser uniquement les dispositifs médicaux autorisés par les autorités sanitaires locales pour les tests sur le lieu des soins.
5. S'engager dans l'obligation professionnelle et le devoir de maintenir et de renforcer les compétences, y compris les connaissances et aptitudes, lors de la réalisation de tests sur le lieu des soins.



Date d'adoption	:	18 septembre 2022
Proposé par	:	Bureau de la FIP
Cette déclaration remplace les déclarations précédentes de la FIP suivantes	:	FIP Statement of Policy on Point of Care Testing in Pharmacies. New Orleans, 2004
Cette déclaration peut être citée ainsi :	:	International Pharmaceutical Federation. Title: FIP statement of policy on the role of pharmacy in point of care testing. The Hague: FIP, 2022. Disponible sur : https://www.fip.org/file/5238
Cette déclaration fait référence aux déclarations et documents suivants de la FIP :	:	International Pharmaceutical Federation. FIP Statement of Professional Standards – Code of ethics for pharmacists. The Hague: International Pharmaceutical Federation [Internet]. 2014. [consulté : 28 mars 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.fip.org/file/1586 .

Références :

1. World Health Organization. Declaration of Astana - Global Conference on Primary Health Care. [Internet]. 2018. [consulté le : 28 mars 2022]. Disponible sur : <https://www.who.int/docs/default-source/primary-health/declaration/gcphc-declaration.pdf>.
2. International Organization for Standardization (ISO). Point-of-care testing (POCT) - Requirements for quality and competence. ISO; 2016.
3. International Pharmaceutical Federation (FIP). Diabetes prevention, screening, and management: A handbook for pharmacists. The Hague: International Pharmaceutical Federation [Internet]. 2021. [consulté le : 9 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.fip.org/file/5071>.
4. Buss VH, Deeks LS, Shield A et al. Analytical quality and effectiveness of point-of-care testing in community pharmacies: A systematic literature review. Res Social Adm Pharm. 2019;15(5):483-95. [consulté le : 9 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/30057328>.
5. Lingervelder D, Koffijberg H, Kusters R et al. Health Economic Evidence of Point-of-Care Testing: A Systematic Review. Pharmacoecoon Open. 2021;5(2):157-73. [consulté le : 9 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/33405188>.
6. Drain PK, Hyle EP, Noubary F et al. Diagnostic point-of-care tests in resource-limited settings. Lancet Infect Dis. 2014;14(3):239-49. [consulté le : 10 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24332389>.
7. World Health Organization. Global health sector strategy on sexually transmitted infections, 2016–2021. Geneva: World Health Organization [Internet]. 2016. [consulté le : 9 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/246296/WHO-RHR-16.09-eng.pdf>.
8. International Pharmaceutical Federation (FIP). Empowering self-care: A handbook for pharmacists. The Hague: International Pharmaceutical Federation [Internet]. 2022. [consulté le : 15 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.fip.org/file/5111>.
9. Pharmaceutical Group of European Union. The Community Pharmacy Contribution to Tackling Antimicrobial Resistance (AMR). PGEU Best Practice Paper on AMR 2020. Brussels: Pharmaceutical Group of European Union [Internet]. 2020. [consulté le : 9 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.pgeu.eu/wp-content/uploads/2020/11/PGEU-Best-Practice-Paper-on-AMR-2020-web-2.pdf>.
10. Kettler H, White K, Hawkes SJ. Mapping the landscape of diagnostics for sexually transmitted infections: key findings and recommendations. [Internet]. 2004. [consulté le : 9 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/68990>.
11. International Pharmaceutical Federation. FIP Statement of Professional Standards – Code of ethics for pharmacists. The Hague: International Pharmaceutical Federation [Internet]. 2014. [consulté : 28 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.fip.org/file/1586>.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation